



COTONOU, Le 05 DEC 2024

N° 0649 /DTTA/SRTR/SA

MONSIEUR LE DIRECTEUR GENERAL DE GOZEM  
BENIN  
COTONOU

**OBJET** : Régularisation de vos activités de transport de personnes au Bénin

Monsieur le Directeur Général,

Il m'a été donné de constater que des véhicules immatriculés au Bénin et arborant des affiches de GOZEM effectuent le transport de personnes à travers les villes de Cotonou et environs, sans accomplir les formalités de demande d'autorisation au Ministère du Cadre de Vie et des Transports en charge du Développement Durable.

Par la présente lettre, Je vous invite à initier sur la plateforme SYGFR, une demande d'autorisation pour régulariser votre situation dans un délai de deux (02) mois à compter de la date de signature de cette lettre.

Veillez recevoir, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes salutations distinguées.



Jacques O. H. S. AYADJI  
Le Directeur des Transports  
Terrestres et Aérien

Ampliation : MCVT (ATCR)

Copie : ANaTT